



1^{ère} Communauté de
Communes d'Outre-Mer

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 13/09/2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize du mois de septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Dr Maryse ETZOL, Présidente,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **05/09/2022**

PRESENT(E)S : Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Maguy FUMONT-SAMSON, Géraldine BASTARAUD, Kénia MALADIN-NEBOT, Betty BESRY
Messieurs Jean-Claude MAES, Alain TENEBEA, Guy ACCIPÉ, Joel TOTO, Jacques MALADIN

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Madame, Joselaine GELABALE
Monsieur François NAVIS

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Messieurs Edmond LANCLAS, Camille PELAGE, Jean-Marc HEGESIPPE

POUVOIR : Madame Joséline GELABALE à Maryse ETZOL
Monsieur François NAVIS à Madame Géraldine BASTARAUD

NOMBRE DE MEMBRES : Présents = 11 Pouvoir = 2 Absents = 5 Votants = 13

SECRETAIRE : Madame Géraldine BASTARAUD

Délibération n°2022-09-13/ 11 : MISSION DE VACATION PORTANT SUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNE EN GESTION DE PROJETS

Dr Maryse ETZOL, Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Madame la Présidente informe les membres de l'assemblée que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Compte tenu des engagements pris auprès de nos administrés en matière d'amélioration de l'efficacité des services essentiels à la population, de développement économique, de poursuite des actions de préservation de l'environnement et de la nécessité de ne pas prendre du retard sur le développement des projets associés à ces orientations, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de recruter un vacataire pour effectuer des missions de consultant interne en gestion de projets à la communauté de communes de Marie Galante sur la période du 19/09/2022 au 18/03/2023.

Le consultant aura pour missions principales de piloter, en direct, certains projets et d'accompagner, sur d'autres, les responsables de pôles et équipes en présence.

Cette mission sera réalisée sur cette période, au maximum, 360 heures de vacation (en moyenne de 7h de vacation par semaine).

Il est proposé également aux membres du Conseil Communautaire que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 40 € (soit un coût total maximal brut de 14 400 euros)



Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à 11 voix pour, et 2 abstentions (Guy ACCIPÉ, François NAVIS ayant donné pouvoir à madame Géraldine BASTARAUD) :

Décide

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le recrutement d'un vacataire en qualité de consultant interne en gestion de projets pour la période du 19/09/2022 au 18/09/2023,

ARTICLE 2 : D'APPROUVER les conditions de rémunération du vacataire soit un coût de 14 400 euros brut pour la mission,

ARTICLE 3 : D'AUTORISER madame la Présidente à inscrire les crédits nécessaires au budget 2022,

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en sous-Préfecture le 20/09/2022
- l'affichage le 20/09 /2022

Ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,

La Présidente,

Dr Maryse ETZOL

